127 STC 18 F Original: anglais



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

### **COMPTE RENDU**

de la réunion de la commission des sciences et des technologies

Salle plénière du Sénat Sejm et Sénat de la République de Pologne Varsovie

Dimanche 27 mai 2018

www.nato-pa.int Juin 2018

#### LISTE DE PRÉSENCE

Présidente Maria MARTENS (Pays-Bas)

Vice-présidents Domenico SCILIPOTI ISGRO (Italie)

Ziya PIR (Turquie)

Bruno VITORINO (Portugal)

Rapporteur général Susan DAVIS (États-Unis)

Rapporteure spéciale Leona ALLESLEV (Canada)

Président de l'AP-OTAN Paolo ALLI (Italie)

Secrétaire général de l'AP-OTAN David HOBBS

Délégations membres

Albanie Perperarim SPAHIU Belgique Alain DESTEXHE

Luk VAN BIESEN Veli YÜKSEL

Bulgarie Nikolay TSONKOV
Canada Leona ALLESLEV

Rachel BLANEY
Gwen BONIFACE
Cheryl GALLANT
Vernon WHITE

Croatie Furio RADIN
République tchèque Josef BELICA
Danemark Jeppe JAKOBSEN

Marie KRARUP Hannes HANSO

Estonie Hannes HANSO Christian CAMBON

Philippe MICHEL-KLEISBAUER

Allemagne Karl-Heinz BRUNNER

Ulrik MAURER

Hongrie Sandor FONT

Islande Njall Trausti FRIDBERTSSON

Italie Roberto MORASSUT

Luciano URAS

Lettonie Ivans KLEMENTJEVS Lituanie Rasa JUKNEVICIENE

Ausrine ARMONAITE Mindaugas PUIDOKAS

Pays-Bas Han ten BROEKE

Herman SCHAPER Janny VLIETSTRA

Slovaquie Karol FARKASOVSKY

Eduard HEGER

Espagne Ramon MORENO

Begoña NASARRE

Turquie Kamil Okyay SINDIR

#### 127 STC 18 F

États-Unis

Royaume-Uni Baroness ADAMS of CRAIGIELEA

Kevan JONES

Baroness RAMSAY OF CARTVALE

Lord JOPLING Bob STEWART Gerald CONNOLLY

Jennifer GONZALES-COLON James SENSENBRENNER

Délégations associées

Arménie Suren MANUKYAN
Azerbaïdjan Kamran BAYRAMOV
Finlande Eero HEINALUOMA
Suède Björn von SYDOW
Göran PETTERSSON

Suisse Chantal GALLADÉ

Ukraine Iryna FRIZ

Andrii LEVUS

Oksana YURYNETS

Parlement européen Anna Elzbieta FOTYGA

Eva KAILI

Georgios KYRTSOS

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie Abderrahmen DRISS

**Observateurs parlementaires** 

Japon Hiroshi IWASHITA

République de Corée Soo Hyuck LEE

Jongdae KIM

Conseil national palestinien Abdelrahim BARHAM

Intervenants Andrzej WILK

Chercheur principal, Centre pour les études

orientales (OSW)

**Robert MURRAY** 

Directeur, Renseignement, Surveillance et Reconnaissance, Division Investissement de

défense, OTAN

Jennifer HENDERSON

Gardienne des registres de l'Écosse

Sean KANUCK

Directeur du département Conflits du futur, cybernétique et spatial, Institut international

d'études stratégiques (IIES)

#### **Marco OVERHAUS**

Associé au département de recherche sur les Amériques, SWP (Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité)

#### **Antoine BONDAZ**

Chercheur, Fondation pour la recherche stratégique et maître de conférences, Institut d'études politiques de Paris

#### Secrétariat international

Henrik BLIDDAL, directeur Ginevra SPONZILLI, coordinatrice Olivia BANETH, assistante de recherche Sante FIORELLINI, assistant de recherche

- I. Remarques préliminaires de Maria MARTENS (Pays-Bas), présidente
- 1. **Maria Martens** (NL) remercie ses collègues et leur indique que l'ordre du jour n'a jamais été autant en phase avec l'actualité depuis qu'elle est membre de la commission. L'intervenante exprime sa profonde gratitude à l'égard de la délégation polonaise pour tous ses efforts dans la préparation de la session de printemps 2018, en soulignant que cette année correspond au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de l'État polonais. Elle rappelle aux parlementaires les règles de procédure de la réunion et les encourage à parler de cette session sur les médias sociaux.
- II. Adoption du projet d'ordre du jour [075 STC 18 F]
- 2. Le projet d'ordre du jour [075 STC 18 F] est adopté.
- III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission des sciences et des technologies tenue à Bucarest (Roumanie) le dimanche 8 octobre 2017 [237 STC 17 F]
- 3. Le compte rendu de la réunion [237 STC 17 F] est adopté.
- IV. Examen des Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN [037 SESP 18 F]
- 4. La présidente prend acte du document [037 SESP 18 F].
- 5. Aucun commentaire n'est formulé par les membres de la commission.
- V. Exposé d'Andrzej WILK, chercheur principal, Centre pour les études orientales (OSW) sur Développements de l'armée russe et défis posés sur le flanc est, suivi d'un débat
- 6. **Andrzej Wilk** centre son exposé sur les aspects technologiques de la modernisation militaire de la Russie. Il aborde également d'autres questions fondamentales relatives à la transformation non technologique des forces armées russes.
- 7. L'intervenant indique aux parlementaires que l'un des changements importants qui ont eu lieu en Russie a été la mise en place d'une structure de commandement chargée de superviser la stratégie militaire globale. En fait, après l'arrivée au pouvoir du président Poutine, la structure militaire de l'époque soviétique conçue sur la base de districts militaires établis selon des critères géographiques a été progressivement abandonnée. Autrefois, chacun de ces districts possédait sa propre unité administrative et jouissait donc d'un certain degré d'indépendance. Les réformes engagées sous la présidence de Poutine ont consisté à restructurer ces districts, à réduire les effectifs de l'armée et à centraliser le commandement, ce qui a facilité la standardisation des dispositifs d'entraînement et l'élaboration d'une stratégie militaire globale.
- 8. M. Wilk explique que la gestion centralisée de la formation militaire est importante pour le régime, comme le montrent les fréquents exercices militaires et entraînements visant à projeter l'image d'une armée préparée. Il ajoute que les entraînements réguliers de l'armée signifient également que la Russie peut déployer ses soldats rapidement dans toutes sortes d'environnements. Outre un déploiement rapide, cela garantit que l'armée est parée pour mener à bien des opérations complexes.

- 9. L'intervenant précise que les investissements de modernisation des forces armées ont été rendus possibles par les prix élevés du pétrole au cours des premières années de la présidence Poutine. En revanche, le cours du pétrole ayant chuté ces dernières années, les autorités russes ont fait part de la dégradation de la situation financière de leur pays. En 2018, le budget russe de la défense s'élève à 46 milliards de dollars américains, contre 65 milliards en 2016. Selon M. Wilk, ces chiffres paraissent peu réalistes car aucune armée ne peut fonctionner avec un budget réduit dans ces proportions et parce que d'autres initiatives de modernisation militaire semblent les contredire. L'opacité du budget de la défense de la Russie est telle qu'il n'est pas possible d'évaluer avec exactitude les dépenses réelles du pays, conclut M. Wilk.
- 10. L'intervenant évoque ensuite le potentiel offensif des forces armées russes. Il explique que la Russie a renforcé ses capacités d'attaque en mettant en place une infrastructure d'appui. Le gouvernement russe a également accru le nombre de ses régiments qui est l'unité militaire de base en Russie sur le front ouest du pays. M. Wilk appelle l'attention sur la modernisation et la mise à niveau du matériel (par exemple du char T-72 datant de l'époque soviétique). Selon M. Wilk, les forces aéroportées et l'infanterie navale ont également été dotées de chars, ce qui en fait des formations plus importantes, relativement proches de celles de l'OTAN. La Marine, en revanche, n'a pas été dotée de moyens supplémentaires. Comme le souligne l'intervenant, il est important de noter que la Russie a mis au point de nouveaux systèmes de guerre électronique capables de brouiller les systèmes de commandement de l'OTAN.
- 11. M. Wilk insiste sur le fait qu'à l'avenir, l'OTAN devra tenir compte des évolutions de l'armée russe pour pouvoir mettre au point des défenses adaptées. Il précise que les capacités navales et aériennes sont deux domaines à examiner. La tentative de la Russie de limiter les mouvements dans la mer Noire et la mer Baltique serait particulièrement problématique en temps de crise.
- 12. L'intervenant appelle également l'attention sur les nouveaux missiles russes. Le déploiement de missiles Iskander à Kaliningrad est, selon lui, particulièrement préoccupant. Ces missiles, d'une grande portée, peuvent être déplacés n'importe où, ce qui rend leur lancement quasiment impossible à prédire ou à prévenir. M. Wilk conclut que les forces armées russes sont, dans certains domaines, à égalité avec les forces de l'OTAN et pourraient même les dépasser dans d'autres.
- 13. À l'issue de son exposé, les membres de la commission l'ont, entre autres, interrogé sur les points suivants :
  - Dans quelle mesure les activités militaires de la Russie dans l'est de l'Ukraine et en Syrie reflètent-elles la modernisation de ses forces armées ?
  - Quel est le statut du personnel de formation ?
  - Comment l'OTAN peut-elle interpréter correctement les intentions de la Russie, notamment au vu de la modernisation militaire en cours dans les pays membres de l'Alliance?
  - La base industrielle de la défense russe est-elle technologiquement autonome au regard de la modernisation des forces armées ?
  - Les échanges commerciaux soutenus de la Chine avec Moscou confortent-ils la politique étrangère de la Russie ?
  - Quelle est l'efficacité des capacités de guerre électronique russes destinées à brouiller les systèmes OTAN ?
  - Qu'en est-il du renforcement du dispositif militaire russe dans l'Arctique ?
  - Les estimations indépendantes des dépenses russes en matière de défense sont-elles fiables ?
- 14. M. Wilk répond en détail à chacune de ces questions. Il indique que les opérations de la Russie dans l'est de l'Ukraine et en Syrie doivent faire l'objet d'un traitement séparé car ce sont deux types de conflits différents. En Ukraine, la Russie utilise du vieux matériel alors qu'en Syrie, elle teste de

nouvelles technologies. Comme le fait remarquer l'intervenant, les pays membres de l'OTAN modernisent et entretiennent leurs capacités militaires dans un objectif de défense. La Russie, elle, a entrepris une vaste opération de modernisation qui ne serait pas nécessaire si son objectif était simplement de préserver ses capacités militaires. Par ailleurs, le fait que l'Ukraine ait rompu ses liens avec la Russie a temporairement compliqué l'acquisition de technologie par cette dernière, mais les Russes ont rapidement rattrapé leur retard et produisent désormais eux-mêmes les technologies dont ils ont besoin. Concernant les échanges commerciaux avec la Chine, M. Wilk estime que les deux pays ont des intérêts économiques communs et qu'il existe entre eux une solide coopération militaire. Cela dit, l'armée russe présente une nette supériorité par rapport à l'armée chinoise en termes de modernisation. S'agissant de la capacité des moyens électroniques russes à brouiller à grande échelle les systèmes étrangers, l'intervenant affirme que la Russie pourrait probablement neutraliser les systèmes de guerre électronique de l'OTAN si aucun dispositif antibrouillage n'était en place. Le renforcement de ce dispositif est donc à considérer. Se tournant vers l'Arctique, M. Wilk explique que parmi les membres de l'OTAN, seul le Canada possède des capacités sérieuses, alors que les Russes sont présents dans cette région depuis beaucoup plus longtemps, et organisent des exercices militaires types dans des conditions propres à l'Arctique. Enfin, concernant la dernière question, l'intervenant confirme que l'absence générale de transparence des dépenses militaires russes rend toute analyse difficile.

- VI. Examen du projet de rapport général *L'ingérence de la Russie dans les élections et les référendums des pays de l'Alliance* [076 STC 18 F] présenté par Susan DAVIS (États-Unis), rapporteure générale, suivi d'un débat
- 15. **Susan Davis** (US) remercie le gouvernement polonais pour sa générosité et les participants pour leur attention. Elle débute la présentation de son projet de rapport général en indiquant que la volonté de discréditer son adversaire a toujours existé, mais que la désinformation que l'on connaît aujourd'hui est différente et plus problématique.
- 16. Comme l'explique la rapporteure, les conflits ne relèvent pas aujourd'hui de la cinétique, mais d'acteurs malveillants qui organisent des cyberattaques via Internet ou diffusent des informations déformées ou mensongères pour influencer ou manipuler des électeurs. Le projet de rapport de Mme Davis pointe du doigt un acteur en particulier : la Russie.
- 17. La rapporteure rappelle aux délégués les actions menées par la Russie lors des élections aux États-Unis et en France, ainsi que son ingérence dans les affaires politiques en Allemagne et en Espagne. Elle souligne que les messages diffusés par les agents du Kremlin ne sont pas toujours prorusses mais qu'ils cherchent à exploiter les divisions existantes au sein de la société; le retentissement de ces messages est alors aussi rapide que la propagation des contenus sur Internet.
- 18. Mme Davis présente ensuite ses recommandations pour lutter contre la cyberguerre et la guerre de l'information. La première est de fournir aux comités électoraux les ressources dont ils ont besoin pour repérer des attaques commises par des acteurs malveillants et s'en protéger. La deuxième est de comprendre que la cyberguerre orchestrée par la Russie cible sans distinction le secteur public et le secteur privé. L'OTAN doit se préparer contre des attaques futures en promouvant une approche pluridisciplinaire incluant l'industrie et la société civile. La troisième recommandation est de réévaluer le rôle des médias sociaux afin de limiter la propagation de fausses informations et d'étudier des pistes pour engager la responsabilité des plateformes lorsqu'elles sont utilisées à des fins malveillantes. Enfin, la rapporteure réfléchit à la possibilité de faire payer le prix fort à la Russie pour ses actions.
- 19. Suite à l'exposé, les membres de la commission demandent à la rapporteure s'il ne serait pas plus raisonnable de s'intéresser d'abord aux membres de l'OTAN eux-mêmes, et d'examiner si tous respectent les principes de la démocratie et de l'État de droit. D'autres souhaitent savoir quelles actions concrètes pourraient être engagées par l'OTAN pour contrecarrer la propagande russe qui

délégitime les gouvernements démocratiques. L'un des délégués rappelle le cas des élections en France ; d'autres suggèrent d'examiner de près les élections récentes en Géorgie et en Italie. Bien que la France ait adopté à cet égard une position de fermeté à l'égard du président Poutine, le sujet est complexe car il est difficile de prouver avec certitude que la Russie est l'instigatrice de ces attaques. Il est donc très délicat d'aborder ces sujets avec les autorités russes. Certains délégués souhaitent savoir comment il est établi que certaines informations sont fausses. D'autres se demandent comment l'on peut savoir si l'ingérence russe a eu un impact sur les élections dans la mesure où une multitude d'autres facteurs entrent également en ligne de compte.

20. Mme Davis explique qu'une érosion de l'éducation civique est constatée dans de nombreux États. Une réflexion doit avoir lieu sur la démarche à adopter pour trouver un équilibre entre la liberté d'expression et la capacité d'analyser et de critiquer le contenu des messages librement exprimés. Concernant les actions pouvant être menées par l'OTAN pour contrecarrer la propagande russe, l'intervenante indique que cela renvoie à la question des échanges d'informations : dans l'idéal, les échanges entre les Alliés doivent porter aussi bien sur les échecs que sur les réussites. Selon elle, le témoignage fourni par Facebook aux États-Unis est une manière de tirer des leçons de son échec. La rapporteure considère que le repérage des informations mensongères est un processus qui doit être propre à chaque pays. La vérification des faits est, évidemment, rendue difficile par l'éventuelle subjectivité de toute information. Pour autant, il est indispensable de mettre à la disposition des citoyens des services d'analyse afin de leur permettre de déterminer si une information est fiable ou non. Enfin, bien que reconnaissant que le vote d'un électeur est le résultat de nombreux facteurs, Mme Davis indique qu'il est clair que la Russie a tenté d'exacerber et d'exploiter les divisions existant au sein de la société.

# VII. Examen du projet de rapport spécial sur *L'innovation en matière de défense : tirer profit de la base scientifique et technologique de l'OTAN* [078 STC 18 F] présenté par Leona ALLESLEV (Canada), rapporteure spéciale

- 21. **Leona Alleslev** (CA) présente un aperçu de son projet de rapport spécial. Bien que l'OTAN ait commencé à investir davantage dans la science et la technologie en matière de défense, cela n'est pas suffisant. Il convient d'aborder le sujet avec la plus grande urgence. Des pays comme la Chine et la Russie ont énormément investi dans ces domaines et l'OTAN doit en faire de même pour maintenir son avance et se doter des mêmes capacités.
- 22. Pour que l'OTAN conserve son importance sur le plan technologique, Mme Alleslev insiste sur le fait que les membres de l'Alliance occupant une place de leaders dans l'innovation en matière de défense doivent faire le nécessaire pour conserver cette place. Parallèlement, l'écart entre les Alliés doit rester suffisamment faible pour être comblé par l'interopérabilité.
- 23. Selon Mme Alleslev, les engagements en matière de dépenses de défense pris par les membres de l'OTAN lors du sommet du pays de Galles à savoir de consacrer au moins 2 % de leur produit intérieur brut à la défense et 20 % de leurs budgets militaires à l'achat d'équipements majeurs et à la R&D y afférente sont de la plus haute importance.
- 24. La rapporteure détaille ensuite la valeur ajoutée qu'apporte l'OTAN, en tant qu'organisation, à ses pays membres : aide à la diffusion des innovations technologiques entre les pays ; répartition des charges afin qu'aucun pays n'assume seul les coûts de l'innovation ; interopérabilité ; renforcement des capacités ; et enfin, une assurance qualité.
- 25. Mme Alleslev appelle l'attention sur le Groupe consultatif industriel OTAN, qu'elle décrit comme particulièrement important. Elle indique que la base industrielle des États membres est sous-utilisée, d'autant que dans de nombreux pays, les capacités de R&D ne sont pas consacrées uniquement à la défense mais intégrées à la base industrielle nationale. Cela veut dire que les innovations technologiques dans le domaine militaire sont étroitement liées à la base industrielle.

- 26. La rapporteure appelle ensuite l'attention sur les autres points à améliorer : nécessité d'accélérer le prototypage ; prise en compte de la science et de la technologie dans une réflexion stratégique à long terme ; création d'un réseau national d'experts de haut niveau. Elle ajoute qu'il est indispensable de définir plus précisément les programmes de travail afin que chaque pays puisse travailler sur un objectif déterminé qui contribue à l'avance technologique de l'OTAN –, ainsi que de relier les capacités scientifiques et technologiques de l'OTAN et celles des pays afin d'éviter tout doublon.
- 27. Mme Alleslev conclut en proposant d'autres pistes de réflexion : comment quantifier et mesurer le degré d'avance technologique de l'OTAN ; comment l'OTAN peut-elle se maintenir à la pointe du progrès technologique en tant qu'organisation ; comment faciliter l'interconnexion des membres de la communauté scientifique et technologique ; comment diversifier les membres de la communauté scientifique et technologique ; faut-il mesurer les investissements réalisés dans le domaine scientifique et technologique en matière de défense ; enfin, l'OTAN est-elle adéquatement financée et organisée ?
- 28. Suite à l'exposé de la rapporteure, les membres de la commission demandent si une évaluation comparative de la situation est à envisager. Quelques autres tiennent à préciser qu'une définition claire des objectifs et des finalités est aussi importante que l'engagement budgétaire des 2 %. Certains délégués soulignent qu'il est important que les Alliés consacrent au moins 20 % de leur budget de la défense à l'achat d'équipements majeurs, et suggèrent de demander aux membres de l'OTAN d'affecter 5 % de ces 20 % à la R&D. D'autres souhaitent savoir s'il serait possible de transférer l'avance technologique du secteur civil vers celui de la défense.
- 29. Mme Alleslev répond que l'évaluation comparative est effectivement, à ses yeux, une nécessité car le seul moyen d'avoir une avance technologique est d'abord de voir comment l'OTAN se situe par rapport aux autres. Elle considère également qu'il est indispensable de déterminer si les travaux scientifiques et technologiques servent les objectifs de l'Alliance en matière de sécurité, et se félicite d'avoir indiqué clairement dans le rapport que l'avance scientifique et technologique de l'OTAN doit s'inscrire dans le cadre des objectifs au sens large de l'organisation. La rapporteure se réjouit de l'idée des 5 % qui est proposée et verra si elle peut l'intégrer dans le rapport. Pour finir, l'intervenante confirme que la plupart des innovations technologiques proviennent aujourd'hui du secteur privé et non de celui de la défense, et qu'il convient effectivement de voir comment elles pourraient être mises à profit.
- VIII. Exposé de Robert MURRAY, directeur, Renseignement, Surveillance et Reconnaissance, Division Investissement de défense, OTAN, sur Dans le prolongement des AWACS : comment faire de la surveillance et du contrôle des forces alliées une réalité, suivi d'un débat
- 30. **Robert Murray** approuve le projet de rapport spécial qui vient d'être présenté par Mme Alleslev. Il estime que trois éléments sont nécessaires pour préserver l'avance technologique de l'OTAN : un sens très aigu de l'urgence ; une perception claire des capacités actuelles de l'OTAN ; une collaboration avec la base industrielle.
- 31. M. Murray explique succinctement que son rôle est de combler l'écart entre les décisions politiques et les réalisations technologiques ; en d'autres termes, s'assurer qu'il existe une volonté politique de procéder aux mises à niveau technologiques nécessaires et de financer la recherche qui s'impose.
- 32. L'intervenant indique tout d'abord que le futur système de surveillance et de contrôle de l'Alliance (AFSC) est destiné à remplacer le système aéroporté de détection et de contrôle lorsque celui-ci atteindra la fin de son cycle de vie. Ce changement ne concernera pas seulement l'Alliance,

mais aussi différents pays membres, comme par exemple les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, dont les systèmes en question seront mis hors service plus ou moins à la même période.

- 33. M. Murray décrit la chronologie de l'AFSC, y compris les volets les plus importants de chaque étape. Il indique que l'étape de préconception vient de se terminer, et qu'elle a permis d'établir l'ensemble des exigences que le système devra satisfaire. L'étape suivante sera celle de la conception, qualifiée de primordiale par l'intervenant. Ce dernier explique que les Alliés devront dans un premier temps se mettre d'accord sur des exigences précises, après quoi l'OTAN sélectionnera six concepts de haut niveau. L'industrie devra ensuite indiquer ce qu'elle juge réalisable pour chacun des concepts. L'OTAN commandera alors des études pour établir la faisabilité de chacun des concepts, dans la perspective de la livraison d'un AFSC à l'horizon 2035.
- 34. L'intervenant précise qu'aucune de ces étapes ne sera possible tant que le champ d'utilisation de l'AFSC n'aura pas été défini. Selon lui, ce champ est actuellement trop vaste. Il estime que la meilleure solution serait de livrer l'AFSC par étapes. Dans un premier temps, un système aéroporté remplacerait celui de détection et de contrôle. La deuxième étape consisterait à y intégrer des moyens spatiaux puis, dans un troisième temps, des moyens terrestres. Le plus important serait d'assurer progressivement l'interopérabilité à chaque étape afin d'être sûr qu'aucun écart capacitaire ne se crée entre les Alliés.
- 35. M. Murray explique pourquoi il estime que l'AFSC devrait être un système aéroporté et non un « système de systèmes » intégré et en réseau. Selon lui, les programmes reposant sur ce type d'approche ont tendance à être livrés avec du retard et un dépassement budgétaire, et ont généralement des performances décevantes.
- 36. L'intervenant conclut son exposé en récapitulant où en est le projet de l'AFSC. Un cadre de gouvernance permanent a été établi et un plan initial a été mis au point. L'OTAN réalise en outre des études pour définir plus précisément les grands objectifs et nouer un dialogue avec l'industrie. Le projet de l'AFSC est donc sur la bonne voie.
- 37. Suite à l'exposé, les membres de la commission demandent ce qu'ils pourraient faire, en tant que parlementaires dans leurs pays respectifs, pour faire avancer le projet et si l'échéance de 2035 qui a été fixée pour l'obsolescence du système aéroporté de détection et de contrôle est sérieuse. D'autres délégués souhaitent savoir si les Alliés qui utilisent le système actuel en sont au même stade de développement de l'AFSC que l'OTAN, et si les programmes de ces pays seront intégrés d'une manière ou d'une autre avec celui de l'OTAN.
- 38. M. Murray leur répond que les parlementaires pourraient avoir une influence sur la réduction du champ d'application du programme. Ils pourraient par exemple indiquer clairement que l'AFSC doit être un système aéroporté, ce qui permettrait de cibler davantage le projet. L'intervenant rappelle qu'en 2035, le système aéroporté de détection et de contrôle aura 50 ans et que prolonger sa durée de vie présenterait trop de risques. Il précise que l'AFSC est le seul projet dans lequel l'OTAN ouvre la voie aux Alliés. Ces derniers ont donc la possibilité de joindre leurs programmes à celui de l'OTAN s'ils le souhaitent.
- IX. Exposé de Jennifer HENDERSON, gardienne des registres de l'Écosse, ex-directrice de la transformation, Laboratoire du Royaume-Uni pour les sciences et technologies de défense, sur Améliorer l'égalité des genres au sein du Laboratoire britannique des sciences et des technologies de défense, suivi d'un débat
- 39. **Jennifer Henderson** explique que le Laboratoire pour les sciences et technologies de défense (DSTL) dépend du ministère de la défense du Royaume-Uni et consacre ses travaux aux aspects scientifiques et technologiques susceptibles d'améliorer le bien-être du pays. Ce laboratoire participe

en outre à des opérations de sécurité (par exemple lors des Jeux olympiques de Londres) et a travaillé avec le ministère britannique de la santé au moment de l'épidémie d'Ebola en Sierra Leone.

- 40. À mesure qu'elle gravissait les échelons de DSTL, Mme Henderson s'est rendu compte de la gravité du manque de parité au sein du laboratoire, le nombre de femmes étant très faible. Ayant établi qu'il y avait un problème, l'intervenante explique pourquoi il était important d'avoir un équilibre hommes-femmes à DSTL. Premièrement, l'argument moral est que les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes chances. Ensuite, une entreprise obtient de meilleurs résultats lorsque son personnel est diversifié, et les femmes engagées dans l'armée britannique seraient davantage aidées par DSTL si ce dernier comptait parmi ses scientifiques des femmes préoccupées par leurs besoins. Enfin, l'intervenante souligne que globalement, le nombre de diplômés ayant étudié les sciences, la technologie, l'ingénierie ou les mathématiques est très faible, et que DSTL doit par conséquent élargir au maximum son champ de recrutement afin de dénicher les individus les plus talentueux.
- 41. Mme Henderson relate ensuite comment DSTL s'attaque au problème du manque de parité. Sur le long terme, l'objectif est de mettre en place une égalité des chances qui se reflète dans les statistiques de l'emploi de l'ensemble du laboratoire. L'intervenante en déduit que l'objectif à moyen terme est d'avoir au moins une référence féminine pour chaque type de poste à responsabilité. À court terme, le but est qu'il y ait au moins une femme se portant candidate pour chaque poste à pourvoir.
- 42. L'intervenante explique comment l'objectif à court terme a été atteint. En s'entretenant avec les femmes travaillant à DSTL, elle s'est aperçue que trois conditions étaient requises pour qu'une femme présente sa candidature : l'aspiration ou l'ambition ; la conviction qu'elle a une chance d'obtenir le poste ; un climat propice à la candidature des femmes. Le laboratoire a commencé à organiser des ateliers « de libération de la parole », invité des femmes occupant des postes de haut niveau dans des organisations scientifiques pour discuter de leurs carrières, et créé des cercles de mentorat.
- 43. Trois ans plus tard, les progrès sont notables dans quasiment chaque division du laboratoire. Après une longue période d'immobilisme, de plus en plus de femmes sont nommées à des postes à responsabilité. Mme Henderson souligne par ailleurs que lorsqu'une femme se porte candidate à un poste, elle a deux fois plus de chances qu'un homme d'être retenue.
- 44. Après l'exposé de l'intervenante, les délégués posent un certain nombre de questions :
  - Comment DSTL attire et fidélise les femmes ?
  - Comment Mme Henderson a-t-elle convaincu la direction du laboratoire de soutenir l'initiative?
  - Comment le programme est-il évalué ?
  - Les hommes ont-ils suivi des formations pour se débarrasser de leurs préjugés inconscients?
  - Que faire pour encourager la gente féminine à étudier les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques ?
  - En quoi cette évolution vers la parité aide les soldats sur le terrain ?
- 45. Mme Henderson répond que la clé pour attirer et fidéliser les femmes est de leur permettre de travailler avec des horaires flexibles, car les femmes sont plus susceptibles de vouloir trouver un équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. Cette évolution a également des effets bénéfiques sur l'équilibre de vie des autres membres du personnel, ce qui crée un environnement de travail plus sain, sans nuire à l'efficacité. L'intervenante précise avoir eu de la chance que son supérieur ait été très enthousiasmé par l'initiative et ait même proposé d'autres mesures incitatives, par exemple en demandant à toute personne sollicitant une promotion de fournir un exemple de ce qu'elle a fait pour encourager la diversité au sein du laboratoire. Mme Henderson explique qu'une évaluation du programme a lieu en interne mais aussi via un processus d'accréditation indépendant. DSTL dispense en outre des formations pour venir à bout des préjugés inconscients, à la fois chez les hommes et chez les femmes. L'intervenante rappelle aux délégués que les femmes peuvent elles

aussi avoir des préjugés, par exemple lorsqu'elles pensent que certains métiers ne sont pas faits pour elles. Mme Henderson précise que de son expérience, du moment où les filles atteignaient l'âge de de 11 ans, un grand nombre d'entre elles savaient si elles éprouvaient ou non un intérêt envers les sciences. Il est donc très important de proposer des modèles aux filles de 5 à 11 ans, mais aussi de les encourager à se lancer, à mesure qu'elles grandissent, dans des activités ouvertes aux deux sexes. Il importe également de mettre en place des dispositifs qui incitent les femmes à s'intéresser aux sciences. Comme l'explique Mme Henderson, les récentes décisions relatives aux capacités militaires ont été prises sous la responsabilité de scientifiques de sexe féminin, ce qui montre l'impact direct de la diversité des genres sur les forces armées. Elle ajoute que cela aide également les équipes de DSTL à penser davantage aux femmes soldats lorsqu'elles conçoivent des technologies.

- X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les tendances technologiques et la sécurité sur *Transactions secrètes : comment les terroristes utilisent la messagerie cryptée, le « dark web » et les cryptomonnaies* [077 STCTTS 18 F] par Matej TONIN (Slovénie), rapporteur, présenté par Bruno VITORINO (Portugal), vice-président de la STC
- 46. **Bruno Vitorino** (PT) se présente et fait savoir que Matej Tonin a récemment accédé à la tête de son parti politique et qu'il n'a donc pas pu être présent en raison de l'échéance des élections législatives en Slovénie.
- 47. Lors de la présentation du rapport, M. Vitorino appelle tout d'abord l'attention des délégués sur la montée en puissance de Daech et sur la manière dont l'organisation utilise la technologie pour mener à bien ses activités. Il insiste sur le fait que l'OTAN devra à l'avenir être mieux préparée aux utilisations qui sont faites de la technologie par les groupes de ce type.
- 48. M. Vitorino présente ensuite les trois technologies qui sont étudiées dans le projet de rapport : la messagerie cryptée, le *dark Web* et les cryptomonnaies. Il explique que les organisations terroristes ont toujours utilisé l'Internet ouvert, mais que la pression des gouvernements les a obligées à se tourner vers des technologies plus sécurisées (par exemple, les plateformes de communications cryptées WhatsApp ou Telegram) pour échapper aux services de police et aux agences de renseignement.
- 49. L'intervenant cite ensuite certaines activités des groupes terroristes qui sont facilitées par ces trois technologies : la propagande, la radicalisation, le recrutement, les communications internes, le financement et les acquisitions illicites. Après quoi, il énonce les quatre types d'actions déployées avec succès pour perturber les activités terroristes sur ces plateformes : surveillance, signalement et perturbations ; opérations des services de police et des agences de renseignement ; nouvelles lois et réglementations ; enfin, affaiblissement ou ciblage des technologies de chiffrement.
- 50. Pour conclure, M. Vitorino déclare que toute initiative visant à faire cesser l'utilisation de ces technologies par les groupes terroristes devra assurer un équilibre entre, d'une part, la protection des citoyens et, d'autre part, la préservation des droits fondamentaux comme le droit à la confidentialité. L'intervenant donne ensuite un aperçu de certaines des recommandations formulées par Matej Tonin. Toutes ces recommandations s'inspirent des efforts existants (comme par exemple le renforcement de la coopération entre les services de police) sauf une, celle qui s'oppose à l'affaiblissement délibéré des techniques de chiffrement par les États. Bien que certains pays l'envisagent ou aient franchi le pas d'une manière ou d'une autre, l'intervenant explique que l'affaiblissement systématique de ces techniques mettrait en péril la sécurité de tous et serait donc plus néfaste que bénéfique.
- 51. Les membres de la commission remercient M. Vitorino pour son exposé. L'un d'eux souhaite savoir si la technologie de chaîne de blocs sera étudiée dans un prochain rapport car il est important pour les États, s'ils veulent adopter une législation appropriée, de bien connaître cette nouvelle technologie. D'autres délégués font observer que l'Allemagne a adopté des lois imposant le retrait

des contenus haineux et violents du Web, et que la Commission européenne devrait envisager d'en faire de même. Les délégués font part de leur propre expérience en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme – notamment à l'aide des technologies numériques – et soulignent, entre autres, qu'il est indispensable de bloquer les sources de financement.

- 52. M. Vitorino remercie l'ensemble des délégués pour leurs commentaires et ajoute qu'il les transmettra à Matej Tonin. Il précise qu'en matière de technologies, rien n'est tout noir ni tout blanc et qu'une bonne compréhension de ces technologies est nécessaire pour légiférer efficacement. Il rappelle également qu'aucun pays ne peut lutter seul contre le terrorisme.
- XI. Exposé de Sean KANUCK, directeur du département Conflits du futur, cybernétique et spatial, Institut international d'études stratégiques (IIES) sur *L'évolution du paysage de la cybermenace*, suivi d'un débat
- 53. **Sean Kanuck** centre son exposé sur l'intégrité de l'information, autrement dit sa valeur et son exactitude. Il explique qu'il emploie le terme « information » et non « données Internet » car pour lui, les cybermenaces sont un moyen pour arriver à une fin, cette fin étant d'extraire des informations utiles.
- 54. L'intervenant décrit ensuite quelques tendances importantes qui se dégagent en ce qui concerne les cybermenaces. Tout d'abord, la plupart des cyberattaques ont lieu en dessous du seuil de déclenchement de l'usage de la force, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas être combattues par ce moyen-là. Deuxièmement, les normes régissant le cyberespace et les cyberattaques sont insuffisantes et en 2017, la communauté internationale n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la façon d'appliquer le droit international au cyberespace. Troisièmement, le secteur privé et non l'armée est de plus en plus visé par les cyberattaques. Quatrièmement, les mesures de réduction des coûts ont pour effet de rendre l'infrastructure moins résiliente. Enfin, la tendance croissante est à la manipulation de l'information et aux « informations mensongères ».
- 55. Concernant l'avenir, M. Kanuck recommande d'accepter que le cyberespace soit soumis à des attaques, la sécurité à 100 % étant une chose impossible. En fait, une cyberattaque peut durer des jours, des mois, voire des années, avant d'être détectée. Le fait d'accepter un cyberespace vulnérable permettrait aux États et aux organisations d'éviter les atteintes isolées et de mettre en place des procédures pour réagir en cas d'attaque ou d'acte de piratage provoquant une défaillance du système. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'infrastructures essentielles.
- 56. Les membres de la commission demandent à l'intervenant quelles punitions peuvent être imposées à la Russie et la Corée du Nord pour les cyberattaques qui leur sont attribuées, dans le cas où les sanctions ne porteraient pas leurs fruits. Certains délégués souhaitent savoir si la cyberattaque au Stuxnet commise sur des centrifugeuses iraniennes a atteint son objectif. D'autres s'interrogent sur la façon dont les démocraties peuvent fonctionner en toute légalité dans un environnement où « l'attaque est la meilleure défense ». Certains membres de la commission aimeraient savoir quel est le degré de risque que les cybermonnaies soient utilisées par les groupes terroristes pour financer leurs activités. Enfin, certains délégués se demandent s'il serait possible de compiler entre les Alliés une base de données sur les cyberattaques, les violations des systèmes de sécurité, les virus et les moyens d'y remédier.
- 57. M. Kanuck répond que les sanctions sont sans doute la meilleure des réactions face à une cyberattaque, les autres mesures étant coûteuses. L'OTAN pourrait par exemple diffuser des informations embarrassantes concernant d'autres pays, mais les représailles risqueraient de coûter cher et d'entraîner une escalade incontrôlable. L'intervenant indique qu'en tant qu'analyste, le Stuxnet représente pour lui un tournant. Le virus a effectivement porté atteinte au programme iranien, quoique peut-être pas aussi sévèrement ni aussi longtemps que le souhaitaient ses concepteurs. L'attaque a causé très peu de dommages collatéraux, ce qui montre, selon lui, l'importance des procédures

normalisées en cas de cyberattaque. M. Kanuck souligne que, bien que la plupart des pays ne veuillent pas d'une cyberguerre totale, certaines capacités dissuasives doivent être mises en place. Il suggère, comme moyen de renforcer la dissuasion, de limiter les cyber-ripostes déclenchées par les États à l'encontre de certaines entités. En ce qui concerne les cryptomonnaies, l'intervenant affirme qu'à l'instar d'autres technologies, celle-ci présente de nombreux avantages mais aussi quelques risques. Il estime néanmoins que les services de police ont la capacité de gérer ces risques. M. Kanuck pense qu'il peut être utile d'élaborer une base de données entre les Alliés. Il indique que les services d'intervention d'urgence en informatique et les sociétés privées se sont déjà engagés avec beaucoup de succès sur la piste de l'échange d'informations. Il avertit toutefois que cet échange ne facilite pas forcément l'identification de l'auteur d'une attaque.

- XII. Exposé de Marco OVERHAUS, associé au département de recherche sur les Amériques, Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité sur Après le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, quelle politique transatlantique à l'égard de l'Iran, suivi d'un débat
- 58. **Marco Overhaus** commence son exposé en indiquant que les divergences transatlantiques sur la question de l'Iran proviennent de perceptions différentes concernant les valeurs et les objectifs de ce pays. Malgré ces divergences, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont toujours pensé qu'un terrain d'entente pouvait être trouvé avec l'administration Trump. De fait, nombre d'Européens sont déçus par le fait que le gouvernement états-unien se soit retiré de l'accord iranien.
- 59. L'intervenant explique que l'une des divergences majeures entre les membres de l'Alliance est le fait que l'Europe a toujours voulu intégrer l'Iran et provoquer un changement de régime au moyen de sollicitations permanentes, alors que les États-Unis veulent isoler le régime iranien jusqu'à ce qu'il abandonne sa politique actuelle. Sous l'influence de ces objectifs divergents, chaque partie a évalué à sa façon le Plan d'action global conjoint concernant le programme nucléaire iranien.
- 60. Pour les Européens, ce plan permet de limiter les activités nucléaires de l'Iran. Ils voient dans cet accord une première étape pour aborder des questions plus vastes comme les missiles balistiques iraniens ou l'influence du pays dans la région, que ce soit son soutien au régime de Bachar el-Assad ou son financement du Hezbollah. Comme l'explique M. Overhaus, le problème est que le Plan d'action global conjoint n'est pas la panacée et que, en se focalisant sur l'accord, les Européens en oublient les questions autres que nucléaires.
- 61. Du côté des États-Unis, le Plan d'action global conjoint concernant le programme nucléaire iranien représentait pour certains une première pierre vers un changement de régime en Iran, et n'avait d'utilité que dans cette optique. Le problème avec cette approche est que le gouvernement états-unien n'a pas prévu d'alternatives lorsqu'il s'est retiré de l'accord et qu'il a donc perdu toutes les avancées qu'il avait obtenues avec le régime iranien.
- 62. Le constat est donc que les deux parties ont perdu toute influence sur l'Iran. Comme l'explique M. Overhaus, les États-Unis risquent de perdre tout ce qu'ils avaient tenté d'obtenir puisqu'il n'y a plus d'accord –, et il est peu probable qu'ils parviennent à rétablir le régime des sanctions. Du côté de l'UE, l'objectif consistant à minimiser le risque nucléaire et à amener l'Iran à une conduite plus responsable paraît compromis.
- 63. Comme l'indique M. Overhaus, pour résoudre le dilemme, le gouvernement français préconise de conclure un « accord complémentaire » de longue durée. Or, selon l'intervenant, l'ajout d'un accord à l'accord initial a peu d'utilité dans le contexte du retrait des États-Unis. De plus, sans le soutien états-unien, aucun accord complémentaire ne saura plaire à l'Iran.
- 64. L'intervenant affirme, pour conclure, que l'intérêt de l'Europe est de mettre un frein au programme nucléaire iranien. L'Europe devra faire preuve d'une grande prudence à l'égard de l'Iran

afin de l'inciter à conclure un accord tout en préservant la cohésion nécessaire au sein de la communauté transatlantique. Cela veut dire que les réactions au second régime de sanctions imposées à l'Iran par les États-Unis devront être mesurées. L'intervenant termine son exposé en indiquant que l'administration Trump a fait le pari que l'Iran pourrait être forcé à changer de direction, mais il est difficile de dire si ce pari était le bon.

- 65. Lors du débat qui suit, les membres de la commission abordent toute une série de sujets et posent les questions suivantes à M. Overhaus :
  - Dans l'éventualité d'un accord futur avec l'Iran, devrait-il aborder la question du financement du terrorisme et de la situation du pays au regard des droits humains ?
  - Comment préserver l'unité transatlantique après le retrait des États-Unis du Plan d'action global conjoint ?
  - Était-ce une erreur d'exclure d'emblée le programme de missiles balistiques du Plan d'action global conjoint ?
  - Quels sont les avantages et les inconvénients du Plan d'action global conjoint ?
  - En quoi ce plan diffère-t-il des autres accords de désarmement ?
  - Quels sont les liens entre la sécurité régionale et la question nucléaire ?
  - Comment trouver un compromis entre la position des États-Unis et celle de l'Europe ?
  - Quelles peuvent être les conséquences délétères de cette situation sur le lien de confiance entre les États-Unis et le reste de l'Alliance ?
- 66. M. Overhaus explique aux délégués que les missiles balistiques iraniens sont inclus dans la résolution des Nations unies approuvant le plan d'action global conjoint, et qu'il était probablement raisonnable d'exclure ce programme du plan lui-même. Le principal problème, du point de vue de l'intervenant, est que les questions iraniennes n'ont pas été toutes abordées dans un cadre diplomatique cohérent. M. Overhaus ajoute qu'il serait souhaitable de relancer le processus sur une base multilatérale, mais que la confiance a été rompue, du côté des Européens et du côté de l'Iran. Il souligne que, plutôt que de rompre unilatéralement l'accord, les États-Unis avaient d'autres possibilités de se retirer, par exemple en déclenchant le mécanisme formel prévu dans le plan d'action. M. Overhaus partage l'avis des délégués, à savoir que le Moyen-Orient est une région complexe du fait du nombre d'acteurs impliqués dans différents conflits. Il ajoute que l'attitude de l'UE et celle des États-Unis à l'égard de l'Iran se neutralisent et que nous sommes en présence d'une lutte pour le pouvoir. L'intervenant recommande pour l'avenir que des petites mesures également pragmatiques soient prises concernant l'Iran, à la fois du côté de l'UE et des États-Unis.
- XIII. Exposé d'Antoine BONDAZ, chercheur, Fondation pour la recherche stratégique et maître de conférences, Institut d'études politiques de Paris, sur *Un optimisme prudent doit prévaloir dans la péninsule coréenne*, suivi d'un débat
- 67. **Antoine Bondaz** remercie les membres de la commission pour l'opportunité qui lui est donnée de leur présenter ses récents travaux sur la situation sécuritaire dans la péninsule coréenne. Il rappelle les événements récents ayant conduit le président Trump à annuler sa rencontre avec le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un. Il présume à ce stade que le sommet sera sans doute reprogrammé car une rencontre a eu lieu entre les dirigeants des deux Corées.
- 68. De manière générale, l'intervenant éprouve au sujet de l'avenir un sentiment d'optimisme prudent : de l'optimisme car des évolutions positives ont eu lieu ces derniers mois, après une année marquée par plus d'une vingtaine de tirs d'essai de missiles nucléaires par la Corée du Nord ; de la prudence car, même dans le meilleur des cas, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a encore beaucoup de chemin à parcourir pour rejoindre la communauté internationale, et parce que, par le passé, le pays n'a pas respecté ses engagements sur le nucléaire.

- 69. M. Bondaz rappelle tout d'abord aux délégués quelques faits historiques. En 2007, un plan d'action pour la dénucléarisation de la RPDC a été approuvé ; l'AlEA a inspecté les sites d'essais nucléaires, et un point sur l'état d'avancement devait avoir lieu lors d'un sommet en Corée du Sud. Or, la RPDC n'a pas tenu ses engagements. Comme le souligne l'intervenant, il était facile, à l'époque, pour le pays de démanteler ses sites d'essai. Si leurs objectifs avaient été atteints, ces sites n'étaient plus nécessaires. La raison pour laquelle la RPDC voulait peut-être coopérer ou faire semblant était sa nécessité d'améliorer ses relations avec la Corée du Sud et la Chine pour éviter de nouvelles sanctions. L'économie du pays n'aurait pas supporté de nouvelles restrictions.
- 70. L'intervenant ajoute que la technologie nucléaire fait désormais partie de l'identité du pays et que le régime considère les armes nucléaires comme nécessaires à sa survie. Dans ce contexte, la dénucléarisation devient particulièrement risquée. Cela veut dire, par conséquent, qu'un accord de dénucléarisation devra rassurer la RPDC sur sa sécurité, à la fois intérieure et extérieure.
- 71. La conclusion de M. Bondaz est que la dénucléarisation n'est pas pour demain. Le gel des opérations est une faible avancée car elle est réversible ; l'étape suivante devra être la signature par la Corée du Nord des traités internationaux sur le nucléaire. Sur le long terme, la dénucléarisation du pays est une condition essentielle pour la stabilité régionale ; elle doit donc, à ce titre, être le plus possible encouragée.
- 72. **Soo Hyuck Lee** (KR), chef de la délégation de la République de Corée, déclare qu'au cours des dernières semaines, les deux Corées ont réaffirmé leur volonté d'aller vers une dénucléarisation. L'intervenant pense même qu'un « optimisme béat » est de mise, car il n'est pas possible d'obtenir un accord dans un climat de pessimisme. Il note que le point de vue du président Trump aujourd'hui est que la principale préoccupation de la Corée du Nord est la survie du régime, et qu'un compromis peut être trouvé entre survie du régime et dénucléarisation.
- 73. M. Bondaz réagit aux propos de M. Lee en indiquant que la dénucléarisation doit être irréversible ; or, donner à un régime des garanties en matière de sécurité signifie souvent prendre des mesures réversibles. L'intervenant ajoute toutefois que le fait que les négociations se poursuivent est un signe très positif.
- 74. Un membre de la commission se demande quelle signification donner au fait que les inspecteurs n'aient pas pu accéder au site d'essai récemment détruit, et si un accord futur ne devrait pas prévoir un accès illimité et sans préavis au site de missiles balistiques. Un autre délégué fait observer que, vu que les États-Unis se sont retirés de l'accord iranien au motif qu'il n'était pas assez exigeant aux yeux du président Trump, tout accord avec la Corée du Nord devrait prévoir une dénucléarisation totale. S'agissant des propos de M. Bondaz sur le fait que le régime nord-coréen considère les armes nucléaires comme nécessaires à sa survie, certains délégués font remarquer que dans un régime totalitaire, le peuple est censé obéir, avec ou sans armes nucléaires.
- 75. M. Bondaz explique que le gros problème avec le site d'essai récemment détruit est que la Corée du Nord avait dit qu'elle admettrait les inspections, mais qu'elle les a ensuite refusées. Il informe qu'à l'avenir, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) pourrait jouer un rôle clé et intervenir dans l'élaboration d'un accord. Concernant l'influence potentielle des États-Unis, l'intervenant indique que la Corée du Nord se félicite du retrait états-unien de l'accord iranien car Trump a désormais plus de raisons de conclure un accord avec elle. Comme le précise M. Bondaz, les négociateurs états-uniens ont effectivement fait savoir que dans l'éventualité d'un accord, celui-ci porterait sur les missiles de longue portée mais qu'à longue échéance, les missiles de moyenne et de courte portée seraient également un problème. Pour finir, l'intervenant reconnaît que les armes nucléaires ne sont, certes, pas le seul moyen pour Kim Jong-un de préserver sa légitimité, mais qu'ils en font partie. Il ajoute que le contrôle des armes nucléaires représente pour le parti une façon de conserver sa mainmise sur l'armée.

## XIV. Résumé des activités futures de la commission des sciences et des technologies et de la sous-commission sur les tendances technologiques et la sécurité

- 76. La présidente remercie la délégation norvégienne pour son organisation de la visite à Oslo et dans le Grand Nord.
- 77. Elle rappelle aux délégués que la dernière visite de l'année aura lieu à San Diego (Californie) du 15 au 19 octobre, et en explique les objectifs.
- 78. Mme Martens invite également les délégués à proposer des idées de visites pour 2019, car l'examen des destinations potentielles aura lieu en septembre/octobre.

#### XV. Divers

79. Aucun point n'est soulevé.

#### XVI. Date et lieu de la prochaine réunion

80. La présidente fait savoir que la commission se réunira en session plénière lors de la session annuelle de l'Assemblée à Halifax (Canada) en novembre 2018.

#### XVII. Remarques de clôture

81. La présidente clôt la réunion en remerciant tous les participants, ainsi que la délégation polonaise pour son hospitalité.